



Minimum 20 ans	FORMATION CERTIFIANTE	Formation Réf : AE PER A
PERMIS MOTO - EXTENSION A		285€

Le décret n°2016-723 du 31 mai 2016 modifie les règles d'accès au permis A. Auparavant, toute personne âgée de plus de 24 ans pouvait passer directement le permis A. Désormais, il faut obligatoirement être **titulaire du permis A2 depuis au moins deux ans** pour obtenir l'autorisation de piloter une moto de plus de 47ch, sans distinction d'âge.

PUBLIC - PRE-REQUIS

Toutes personnes souhaitant conduire des motocyclettes avec ou sans side-car dont la puissance n'excède pas 100Ch (73,6Kw), ainsi que les tricycles à moteur d'une puissance supérieure à 20Ch (15Kw).

Pour obtenir la catégorie A du permis de conduire, vous devez être titulaire de la catégorie **A2 depuis au moins 2 ans** et avoir suivi une formation de 7 heures avec succès. Savoir lire et écrire le français

OBJECTIFS

La formation doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour conduire une motocyclette en sécurité et de se présenter avec succès aux épreuves du permis de conduire.

DURÉE

Au total **7 heures** de formation conformément à la réglementation

CONTENU DE L'OFFRE

- ✓ Les démarches administratives et d'inscription (ANTS)
- ✓ 1 Kit pédagogique (fiche de suivi, livret...)
- ✓ 2 heures de formation théorique
- ✓ 2 heures de formation plateau
- ✓ 3 heures de formation en circulation

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'école de conduite se charge de votre inscription sur ANTS.

Constitution du dossier.

- ✓ 1 Photocopie couleur de la carte d'identité,
- ✓ 1 Photocopie de votre permis de conduire MOTO A2.
- ✓ 1 Photo d'identité numérique agréée ANTS.
- ✓ 1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si vous êtes hébergé.

- ✓ 1 justificatif de domicile de votre hébergeant
- ✓ 1 copie couleur de la carte d'identité de l'hébergeant,
- ✓ 1 attestation d'hébergement.

PROGRAMME

Programme détaillé remis sur simple demande.

ANIMATEURS

Enseignants de la conduite diplômés 2 roues.

VALIDATION

Une attestation de suivi de formation à la conduite des motocyclettes légères sera remise au candidat par l'auto-école.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

CONTACT

AUTO-ECOLE OHLICHER

Port : **0694 42.85.30** - Tel : 0594 30.10.14 - Tel : 0594 30.00.05

Mail : autoecoles@ohlicher.fr - Web site : www.ohlicher.fr

Du lundi au Vendredi - 8h à 12h et 15h à 19h

Le samedi - 9h à 12h

Agrément Préfectoral n° **E0409C00650**

Déclaration d'existence n° **96973040197**



Visitez
Notre
Site internet



Jouez et Gagnez
Sur notre
Facebook



Noté 4,2
Sur 5 étoiles

